



# Commune de Reuil en Brie

## Compte rendu du Conseil Municipal du 4 avril 2014

Présents: Patrick ROMANOW, Catherine RIEHL, Pascal CARBUCCIA, Lucien DUBOIS, Yvelise BITOUN, Anne BOULIN, Didier HAMMEL, Francis MOIGNOT, Claude ROBBE, Françoise SADKOWSKI, Claude TESSIER, François VOISIN.

Absents excusés : Dominique BANCHEREAU qui a donné pouvoir à Patrick ROMANOW, Sophie CORNILLET qui a donné pouvoir à Françoise SADKOWSKI, Evelyne MAZUR qui a donné pouvoir à Yvelise BITOUN.

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

### Examen de l'ordre du jour

#### 1. Indemnités du Maire et des Adjointes

Monsieur le Maire propose d'appliquer l'article L 2123-23 du CGCT fixant l'indemnité du Maire à 31% de l'indice 1015 soit 1 178,45€ brut/mois et celle des adjoints à 8,25% de l'indice 1015 soit 313,62€ brut/mois.

*Adopté à l'unanimité.*

#### 2. Constitution des Commissions Municipales

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est procédé à la constitution des Commissions suivantes :

- 1) Bâtiment, Voirie & Matériel
  - 2) Urbanisme, Juridique & Sécurité
  - 3) Finances
  - 4) Environnement & Chemin Communaux
  - 5) Ecole, Cantine & Etude
  - 6) Information & Communication
  - 7) Associations, Fêtes & Cérémonies
  - 8) Liste électorale, Cimetière & Transports
  - 9) Ressources & Relations Humaines
  - 10) Appels d'Offre
- Elections des délégués

#### CCPF

Titulaire : Patrick ROMANOW

Suppléante : Catherine RIEHL

#### Défense

Délégué : Claude ROBBE

Suppléant : Pascal CARBUCCIA

#### Sécurité Routière

Délégué : Didier HAMMEL

#### SMERSEM

Délégué : Francis MOIGNOT

Voir Annexe 1

*Adopté à l'unanimité.*

### 3. Délégations du Conseil Municipal au Maire

Il est procédé à l'examen des différentes délégations et aux seuils de compétences.

Voir Annexe 2

*Adopté à l'unanimité.*

### 4. Délégués locaux au CNAS

Membre du Personnel :

Dominique DUSSERT

Élu : François VOISIN.

*Adopté à l'unanimité.*

### 5. Règlement factures investissements.

Le budget 2014 n'étant pas encore voté, il est demandé d'accepter la facture de l'entreprise PRAT pour un montant TTC de 803,71€ correspondant aux travaux école et sanitaires dans le cadre du Contrat Rural.

*Adopté à l'unanimité.*

### 6. Remboursements CNAS et DAS.

Il est proposé d'accepter les remboursements CNAS pour 351,45€ et DAS pour 328,90 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie - 77260- pour être affiché le 8 avril 2014 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 8 avril 2014

Le Maire,

P. ROMANOW

